

Présentation de l'AREQ

Dossier R-3972-2016 :

Avis sur les mesures susceptibles d'améliorer les pratiques tarifaires dans le domaine de l'électricité et du gaz naturel

20 février 2017



Plan de la présentation

- 1. Introduction**
- 2. Redistributeurs municipaux**
- 3. Enjeu # 1**
 - Structure et options tarifaires pour les redistributeurs municipaux
- 4. Enjeu # 2**
 - Effritement de la compétitivité des tarifs d'électricité
- 5. Enjeu # 3**
 - Intégration des nouvelles technologies
- 6. Conclusion**

Introduction

- **Mise en contexte**
 - Politique énergétique 2030
 - Demande d'avis du ministre Pierre Arcand à la Régie
 - Industries aux besoins particuliers
- **Contexte historique et législatif**
 - Historique
 - Lois applicables
 - Pouvoirs des conseils municipaux
 - Contribution à l'économie québécoise
- **L'objectif recherché par l'AREQ**

Redistributeurs municipaux

- **Qui sommes-nous?**
 - 9 réseaux municipaux d'électricité et une coopérative
- **Entreprises aux besoins particuliers**
 - Achat d'énergie important
 - Production d'énergie via centrales
 - Transformation de l'énergie achetée
 - Distribution de l'électricité sur plusieurs territoires
 - Facturation et services à la clientèle

Enjeu # 1 : Structure et options tarifaires pour les redistributeurs municipaux

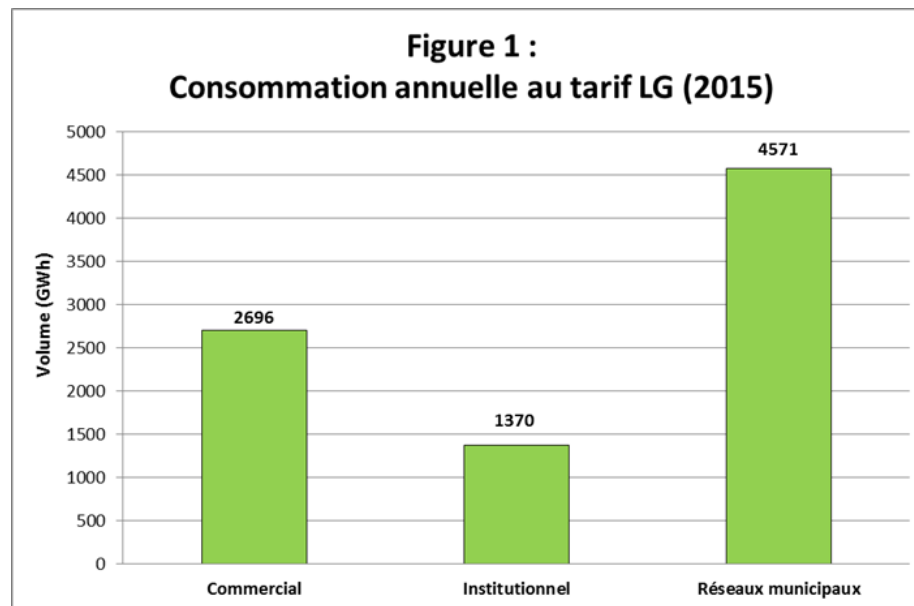
- **Principes directeurs en matière de tarification d'électricité**
 - Compétence exclusive de la Régie en matière de fixation des *Tarifs d'électricité*
 - Tarification juste, raisonnable et durable
 - Tarification adaptée au contexte économique et énergétique du Québec, dans le respect des politiques énergétiques gouvernementales
 - En fonction des catégories de consommateurs, des caractéristiques de consommation et des facteurs d'utilisation de la puissance (FU)

Enjeu # 1 : Structure et options tarifaires pour les redistributeurs municipaux (suite)

- **Distinctions avec la majorité des autres clients LG**
 - Activité : **revente d'électricité**
 - Peu de potentiel pour le **déplacement de charge** de l'hiver à l'été
 - **Facteurs d'utilisation** annuels moyens entre 40 % et 55 %
 - Profils de consommation **très sensibles aux aléas climatiques**
 - **Peu de contrôle** sur le niveau de consommation

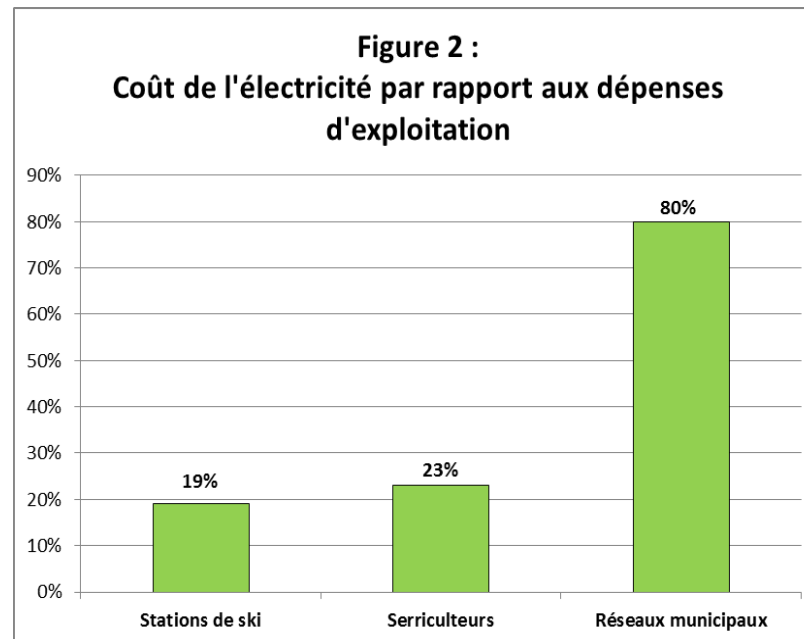
Enjeu # 1 : Structure et options tarifaires pour les redistributeurs municipaux (suite)

- **Distinctions avec la majorité des clients LG (suite)**
 - Plus de la moitié de la **consommation annuelle** d'électricité au tarif LG



Enjeu # 1 : Structure et options tarifaires pour les redistributeurs municipaux (suite)

- Distinctions avec la majorité des clients LG (suite)
 - Facture d'électricité / charges d'exploitation variant entre 75 % et 85 %



Enjeu # 1 : Structure et options tarifaires pour les redistributeurs municipaux (suite)

- **Problématiques liées à la tarification actuelle des redistributeurs municipaux**
 - Orientations gouvernementales et vulnérabilité aux conditions climatiques
 - Conception du tarif LG en fonction de FU forts ou très forts
 - Rigidité du tarif LG pour les redistributeurs municipaux

Enjeu # 2 : Effritement de la compétitivité des tarifs d'électricité

- **Cadre légal**
- **Rigidité et coûts d'approvisionnement au tarif LG**
- **Diversification des sources d'approvisionnement**

Enjeu # 3 : Intégration des nouvelles technologies

- **Électrification des transports et incidence sur le FU des redistributeurs municipaux**
- **Autres technologies**
 - Chauffage électrique et délestage par déplacement de charges
 - Énergie solaire et emmagasinement d'énergie
 - Exploiter le potentiel hydroélectrique
 - Taux de GES dans le cycle de vie

Conclusion

- **Favoriser une collaboration avec HQD et la Régie afin :**
 - D'amorcer une réflexion sur la tarification des redistributeurs municipaux
 - D'améliorer la souplesse du tarif LG
 - De diminuer l'émission de GES
 - De maximiser l'utilisation des surplus énergétiques
 - De développer le plein potentiel économique du Québec

Conclusion (suite)

Conclusion (suite)

Reconnaître que les redistributeurs municipaux représentent une clientèle aux besoins particuliers qui nécessite une tarification qui est juste, équitable, durable, plus souple et appropriée au contexte économique et énergétique actuel et futur